

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 126

présenté par

M. Rousset, Mme Iborra, M. Issindou, M. Gille, M. Queyranne,
M. Vauzelle, M. Lurel, Mme Marisol Touraine, Mme Boulestin, M. Marsac,
Mme Langlade, Mme Berthelot, M. Bascou, Mme Coutelle, Mme Faure, Mme Génisson,
M. Gorce, Mme Hoffman-Rispal, M. Juanico, M. Lebreton, M. Néri,
M. Sirugue, M. Vidalies, M. Villaumé
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La spécificité et le professionnalisme de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) repose sur sa capacité à accompagner les demandeurs d'emplois vers la formation et à les prendre en charge de façon globale.

Le transfert des salariés qui participent à l'accomplissement des missions d'orientation professionnelle des demandeurs d'emplois vers la formation à Pôle Emploi constitue un premier pas dans le démantèlement de cet opérateur de formation, pourtant indispensable au service public de la formation, et risque de le déstabiliser très fortement.

Des adaptations de fonctionnement au sein de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) sont possibles pour respecter le contexte de concurrence.

Compte tenu des grandes difficultés de fonctionnement rencontrées par la nouvelle institution à la suite de la fusion et de la période économique particulièrement difficile qui engendre un afflux de demandeurs d'emplois, le transfert à marche forcée de ces personnels vers Pôle Emploi paraît totalement contreproductif.